

Le champ de l'illégal recouvre à la fois les activités frauduleuses et les stratégies informelles de survie mises en place par les populations les plus démunies pour travailler, se déplacer, accéder aux services de base et se loger. Les gouvernements des tiers mondes, n'ayant ni les ressources financières, ni toujours la volonté de satisfaire les besoins élémentaires des populations, se sont engagés dans la voie de la tolérance, voire de la «légalisation» de l'illégal. Depuis les années 1950, l'urbanisation accélérée est l'un des principaux défis que doivent relever les États des tiers mondes. L'Amérique latine et le Bassin caraïbe n'y échappent pas (1). Existe-t-il un «modèle» de l'évolution des politiques foncières des États ainsi que de la production du sol urbain et de l'espace bâti en Amérique latine? Certains pays s'en écartent-ils? Les dynamiques urbaines doivent impérativement être appréhendées à la lumière de leurs dimensions politiques sous-jacentes, qu'elles fassent intervenir des acteurs institutionnels ou des associations de citoyens.

Les invasions de terres urbaines : de la répression à la tolérance active

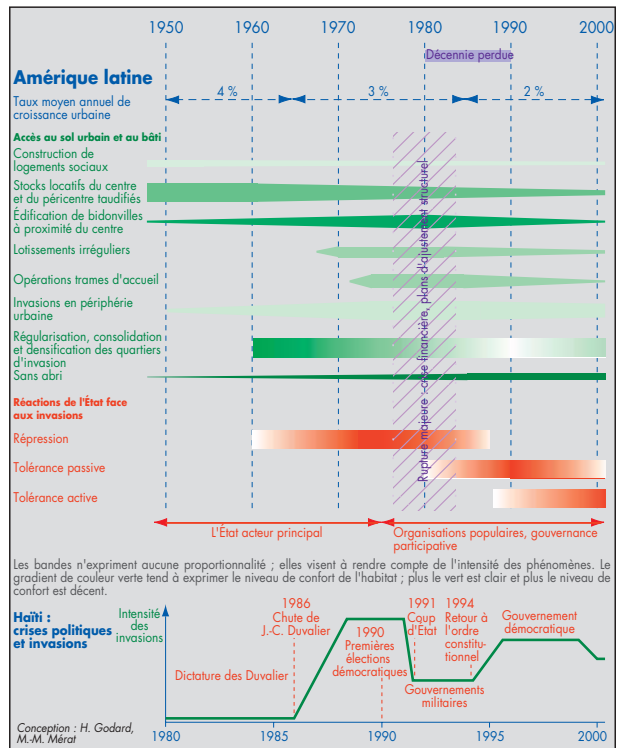
Les invasions de terres dans les périphéries urbaines constituent le mode privilégié de la croissance spatiale des villes latino-américaines. Différencier les phases caractérisant les multiples formes d'appropriation du sol urbain et les mettre en relation avec les réactions des pouvoirs publics permettent de rendre compte de l'ampleur du problème de l'accès au sol et au logement (fig. 1).

Dans les années 1940, la convergence de deux facteurs, l'accélération de l'exode rural et le ralentissement de la construction de logements sociaux, marqua une rupture dans les modes de croissance spatiale des espaces urbains. Dans les années 1950 et 1960, face à l'accélération du taux moyen annuel de croissance urbaine, le parc locatif dégradé des centres-villes et des zones péri-centrales devint insuffisant. Parmi les nouveaux arrivants, les plus démunis édifièrent alors des bidonvilles à proximité des centres. L'afflux continu de migrants impliqua, de la part de l'immense majorité des citoyens n'ayant pas accès aux filières formelles foncière et immobilière en raison de leur insolvabilité, la recherche de palliatifs à la crise du logement. Dans les années 1980, les occupations illégales de terres urbaines se développèrent à un rythme très rapide. La consolidation du bâti, incontestable dans les années 1990, s'accompagna souvent de la densification et de la taudification des quartiers populaires d'installation récente.

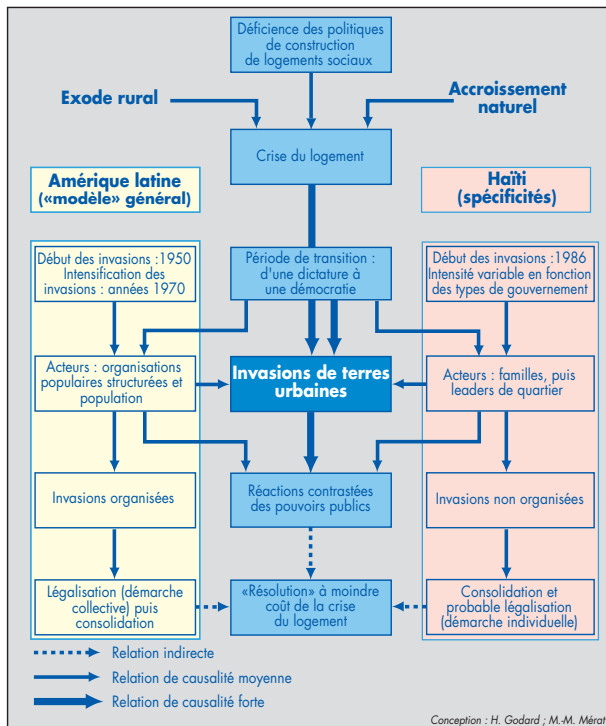
Si l'État tolère les lotissements illégaux, sa réaction face aux invasions dépend, d'une part, du rapport de force entre les occupants et les pouvoirs publics, d'autre part, du type de régime politique en

place. Jusqu'aux années 1980, les dictatures civiles et militaires réprimèrent et organisèrent des déguerpissements massifs. Les années 1980 marquèrent un revirement de situation. Après une période de transition plus ou moins longue, l'installation de régimes démocratiques entraîna des réactions plus nuancées de la part de l'État. Dans un premier temps, la tolérance passive s'installa : les pouvoirs établis laissèrent la population envahir les terres mais ne facilitèrent ni la régularisation des lots, ni l'installation des services de base. Dans un second temps, l'État s'engagea dans une politique de tolérance active (régularisation et amélioration du cadre bâti et des services). De «problème» urbain dans les années 1970, les occupations illégales sont devenues au fil du temps la «solution» la plus économique pour «résoudre» l'épineuse question de l'accès au sol urbain et au logement.

Ce désengagement progressif des pouvoirs publics en matière de politique urbaine depuis les années 1980 s'observe, certes avec des nuances, dans l'ensemble des États d'Amérique latine et du Bassin caraïbe. Toutefois, en Haïti, la situation est encore plus préoccupante que celle qui sévit dans les autres pays du Bassin ; par certains aspects, cet État s'écarte quelque peu du modèle général.



1. Les invasions et les pouvoirs publics



2. Haïti : entre « modèle » général et spécificités

Haïti : modèle latino-américain exacerbé ou modèle spécifique ?

Depuis 1986 (2), les villes haïtiennes sont soumises à de profondes transformations, dont l'une des plus marquées est la rapidité de leur extension spatiale. Elle résulte essentiellement de la multiplication des quartiers précaires issus des occupations illégales de terres (invasions) (3).

Par certains aspects, les villes haïtiennes se comportent comme la plupart des villes latino-américaines : les plus démunis se sont installés illégalement sur les terrains théoriquement inconstructibles délaissés par le marché foncier formel (4) ; les premières invasions ont coïncidé avec la chute de la dictature des Duvalier ; les faiblesses de l'État ont favorisé l'extension des invasions, qui sont utilisées comme un outil électoral.

Toutefois, les invasions en Haïti présentent plusieurs spécificités par rapport au modèle latino-américain. En premier lieu, elles sont jeunes : il faut attendre le renversement de la dictature au milieu des années 1980 pour qu'elles apparaissent (fig. 1 et 2). En second lieu, les invasions, non organisées, ne favorisent donc pas la création d'organisations populaires. En troisième lieu, les démarches entreprises pour obtenir les titres de propriété et les services de base sont individuelles, en raison de l'inorganisation du processus d'occupation. Enfin, la consolidation du bâti dépend plus des ressources financières des occupants que de l'obtention des titres de propriétés.

Ces spécificités des invasions en Haïti expliquent qu'elles s'écartent, à la marge, du modèle latino-américain ; elles ne sont donc pas seulement une exacerbation des mécanismes dans leurs rythmes (décalage temporel du processus des invasions) et leurs réalisations (inorganisation des invasions). Le fait que les revendications sociales, notamment celles relatives au logement, aient toujours été reléguées au second plan (loin derrière la mise en place d'un régime démocratique et les idéaux de liberté, de justice et de respect des droits élémentaires), s'explique par de multiples facteurs : absence historique de partis politiques organisés, chute récente de la dictature duvaliériste à laquelle a succédé une période troublée... En outre, la généralisation de l'octroi de titres de propriété nécessite un appareil d'État minimal s'appuyant sur des institutions relativement solides, des outils réglementaires élémentaires et un recensement exact des terres du domaine public, ce qui est loin d'être le cas en Haïti. Peut-être doit-on rechercher les causes de ces spécificités haïtiennes dans les acteurs qui ont arraché leur indépendance : dans cette ancienne colonie française, ce ne sont pas les Créoles dirigeant l'économie qui ont fait la révolution contre les représentants de la métropole, mais les esclaves qui se sont soulevés contre leurs maîtres. De plus, Haïti n'a profité ni du processus d'industrialisation des États latino-américains (fin du XIX^e siècle), ni de la relative embellie des années 1960 à 1980 (développement des activités industrielles et tertiaires et croissance du PIB).— **Henry Godard, Marie-Mirène Mérat**

(1) N'ont été pris en compte que les États indépendants latino-américains du Bassin caraïbe dont 63 % de la population était urbanisée en 2000. Le problème du logement affecte en premier lieu les villes des États indépendants ; dans les territoires sous tutelle, s'il existe, son acuité est moindre.

(2) Le 7 février 1986, la dictature des Duvalier, vieille de 29 ans, a été renversée sous les pressions internationales et populaires. Cet événement marqua le début d'une « ère démocratique » en Haïti (reconnaissance des droits bafoués de la population sous le régime autoritaire duvaliériste).

(3) Depuis 1986, les villes haïtiennes s'étendent, sans contrôle aucun, à un rythme sans précédent dans l'histoire du pays. Plus de la moitié des quartiers érigés entre 1986 et 2001 sont des quartiers précaires issus d'invasions.

(4) Selon le *Rapport mondial sur le développement humain 2002*, 65 % de la population haïtienne vivait en deçà du seuil de pauvreté monétaire nationale entre 1987 et 2000. Cette réalité, qui n'épargne pas les campagnes, est cependant beaucoup plus visible dans les villes qui rassemblaient 36 % de la population nationale en l'an 2000. Si ce taux d'urbanisation est faible, les dysfonctionnements auxquels se heurtent les villes haïtiennes sont préoccupants.

Références bibliographiques

- HECTOR M. (2000). *Crises et mouvements populaires en Haïti*. Montréal : CIDIHCA, 206 p.
- ROCHFORD M. (2000). *Le Défi urbain dans les pays du Sud*. Paris : L'Harmattan, 184 p.
- THOMAS F. (1999). « Villes d'Amérique latine : plus grandes que leurs problèmes ? ». *Revue de géographie de Lyon*, vol. 74, n° 4, p. 283-289.